

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <u>20/01/2020</u>	Dossier complet le : <u>28/01/2020</u>	N° d'enregistrement : <u>2020-0387</u>

### 1. Intitulé du projet

Spiritourisme Distillerie Lajus

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom HUYGHUES DESPOINTES

Prénom Thierry

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Habitation Lajus

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Thierry Huyghues Despointes

RCS / SIRET

8	3	4	5	4	4	0	0	9	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1-b	Rubriques ICPE E 2250, 2716 et 2780-2 et D pour 4755-2, 2910, 4718-2 et 2260-1
27-a	Forage en nappe souterraine de plus de 50m
39	Surface du projet : 7 461 m <sup>2</sup>
41-a	Parking d'une capacité de 136 emplacements VL

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ets LAJUS souhaite implanter un site de spiritourisme sur les parcelles D354 et D1092 au Carbet, en Martinique.

Sont projetés sur le site :

Une distillerie de rhum et ses installations associées (stockages, gestion des effluents, chaudière,...),

Un restaurant,

Une cité d'histoire,

...

L'ensemble du projet est présenté dans le certificat de projet qui accompagne ce cerfa.

## **4.2 Objectifs du projet**

Intérêts industriel, historique, patrimonial et touristique

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Durant la phase travaux, la zone du projet sera soumise à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles,...). Les effets sur le milieu seront limités dans le temps (terrassements) et maîtrisés.

Les travaux seront essentiellement susceptibles d'avoir une incidence ponctuelle sur la qualité des eaux superficielles et des sols. Une pollution accidentelle importante est peu probable et seule une pollution mineure pourrait intervenir à cause d'une fuite accidentelle d'hydrocarbure ou de liquides d'un engin de chantier (frein, hydraulique, huiles, etc).

Des mesures de protection spécifique seront mises en place afin d'éviter ou de réduire ces effets (contrôle des engins, kits anti-pollution présent en permanence sur le site).

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet prévoit la production de rhum de cannes et de rhum de mélasse par distillation en colonne et en alambic. Il est prévu de traiter 6 000 t de cannes, soit la production de 600 000 l de rhum agricole, et 120 000 l de rhum de mélasse.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est potentiellement soumis à :

- enregistrement ICPE
- autorisation loi sur l'eau
- défrichement
- plan d'épandage
- étude de risques hydrauliques.

L'objectif de ce certificat est de statuer sur ces points.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de plancher	7461 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune du Carbet  
Parcelles D261, D1389, D1388,  
D1386, D1384, D1382, E963, E885,  
E886  
Habitation Lajus

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ..

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune du Carbet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional de la Martinique
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OUI, il a été approuvé par l'arrêté du 3 décembre 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements seront réalisés en nappe souterraine. Ces prélèvements seront soumis à autorisation loi sur l'eau. Cependant, cette eau sera en partie recyclée pour l'irrigation des parcelles agricoles mais aussi des jardins et serres.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu de réaliser des prélèvements dans la nappe souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, à ce stade du projet, il est estimé que le projet devrait produire 30 000 m3 de déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines parcelles, actuellement en friche, seront également imperméabilisées ou remodelées pour le projet. Un pré-diagnostic de l'ensemble des parcelles est donné en annexe et ne soulève pas d'enjeux particuliers.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des espaces naturels, forestiers et agricoles sont concernés par ce projet.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation d'après le PPRN au niveau du canal de Lajus et de la ravine Lajus. Une étude de risque hydraulique est en cours.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu d'accueillir 700pers/j sur le site. Ce projet augmentera donc le flux routier sur la zone. De plus, l'acheminement du rhum et de la bagasse se fera par camions. La bagasse sera acheminé en interne depuis le site de broyage vers le site de production. Le rhum, lui, sera acheminé vers la parcelle D1100 du Carbet par la route départementale.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le traitement des bagasses et vinasses et susceptibles d'engendrer des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets de la chaudière</p> <p>Groupe électrogène de secours</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de pluie seront canalisées et rejetées dans le canal existant de Lajus, le long de la route.</p> <p>Les eaux usées et eaux de lavage seront rejetées dans le réseau des eaux usées de la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La distillation produit de la vinasse qui sera retraitée sur le site.</p> <p>Les eaux de process seront quant à elles traitées via la STEP du Carbet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La distillation produit de la bagasse qui sera utilisée comme compost sur les parcelles agricoles, en mélange avec la vinasse.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie de la zone agricole sera imperméabilisée. Cependant, ce projet permettra à de grandes surfaces agricoles de retrouver leurs vocations, via la plantation et l'exploitation de cannes sur des parcelles agricoles actuellement en friche.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet a été conçu pour éviter les zones naturelles et forestières des parcelles. Certains bâtiments et parking ont été déplacés. De même, les prélèvements en rivière ont finalement été remplacés par des prélèvements en nappe souterraine pour être en accord avec le SDAGE 2016-2021 mais aussi pour réduire le cheminement des canalisations qui traversaient des zones naturelles et boisées.

Les zones de traitement des bagasses et vinasses ont également été déplacées pour respecter au mieux le PPRN.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Schoelcher

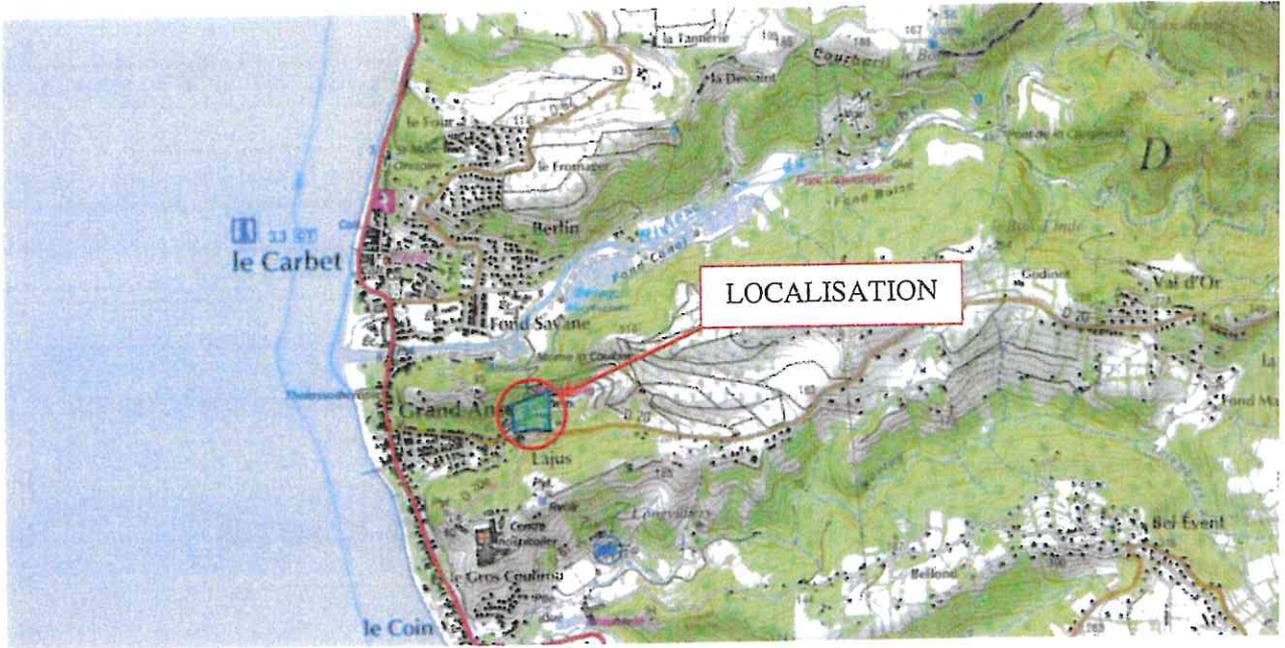
le,

13/12/2019

Signature



# LOCALISATION DU PROJET



*Extrait de la carte IGN – Image Géoportail*



*Photographie aérienne – Image Géoportail*

# PRESENTATION

## 1. Définition de l'opération

Commune : le Carbet

Quartier : Habitation Lajus

Intitulé de l'opération : Rénovation et réaménagement de l'habitation Lajus

### 1.1. Intervenants :

Maître d'ouvrage : Etablissements Lajus

Architecte : S. LAFOSSE-MARIN

BET : BERIM

### 1.2. Documents communiqués

Document	Echelle	Origine	Date
Plan topographique	1/200	EGC	20/11/18
Plan de masse	1/100	S. LAFOSSE-MARIN	02/12/18
Coupes terrain	variable	S. LAFOSSE-MARIN	02/12/18
Carnet principe distillerie	variable	S. LAFOSSE-MARIN	02/12/18

## 2. Mission

Il s'agit d'une mission de type G2 phase AVP selon la norme NFP 94 500.

L'objectif de la mission est de fournir :

- le schéma géomécanique du site ;
- le type de site vis-à-vis de l'Eurocode 8 ;
- les solutions de fondations possibles pour les bâtiments en fournissant les caractéristiques correspondantes : type, niveau d'assise, contraintes de dimensionnement, tassements théoriques ou ordre de grandeur ;
- le traitement des planchers bas ;
- des précautions à prendre pour la bonne conduite des travaux de terrassements et de fondations ;
- le cas échéant, les compléments de reconnaissance à réaliser (si le schéma du sous-sol en zone basse apparaît défavorable, notamment)

### 3. Caractéristiques du projet

#### 3.1. Description du site

##### 3.1.1. Localisation

L'habitation Lajus est située au sud-est du centre-bourg du Carbet. Référencée D354 au registre du cadastre, la parcelle a une superficie de 17 395 m<sup>2</sup>.

Elle est limitée :

- au nord et à l'est, par des terrains agricoles ;
- au sud, par la route départementale n°20 ;
- à l'ouest, par des parcelles bâties.

##### 3.1.2. PPR du Carbet

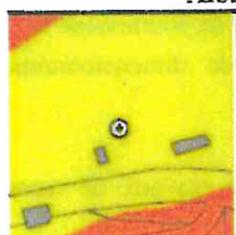
La consultation du PPRN du Carbet révisé le 3 décembre 2013 montre que le terrain se situe :

- principalement en zone réglementaire jaune, avec un aléa faible à nul de mouvement de terrain ;
- localement en zone orange hachuré bleu, avec un aléa fort d'inondation (aspect non géotechnique).



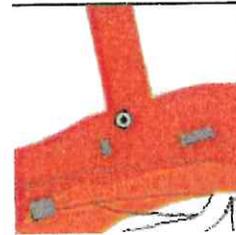
Aléa Mouvement de terrain

Aléa Inondation



Légende :

- Faible à nul
- Moyen
- Fort
- Majeur
- Non étudié



Légende :

- Moyen spécifique
- Moyen
- Fort
- Majeur
- Aléa Diminué
- Aléa Augmenté

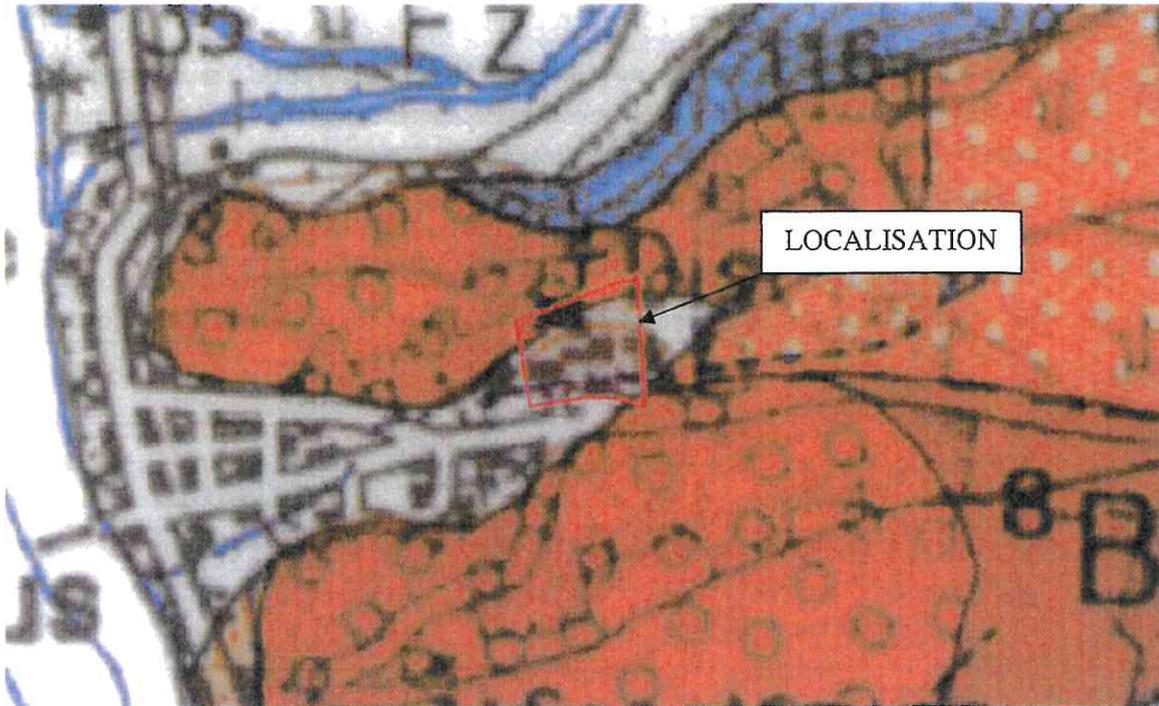
Extraits du PPR du Carbet

##### 3.1.3. Géologie

D'après la carte géologique de la MARTINIQUE à l'échelle 1/50 000 et compte tenu de notre connaissance du site, il ressort que le substratum du secteur correspond à un conglomérat marquant la fin de la première phase du volcanisme des pitons du Carbet (8C ; # 0.9 MA).

Cette formation apparaît de consistance très raide à faible profondeur. Elle est visible à l'affleurement au niveau des talus créés dans la pente à l'occasion de l'aménagement de traces.

En partie basse du site, on peut supposer l'existence de formations de remplissage alluvio-colluvionnaires.



Extrait de la carte géologique – Image Infoterre

### 3.1.4. Topographie - Occupation du site

Le site présente deux zones topographiques principales :

- au sud, la zone basse, de faible pente sensiblement orientée est-ouest, occupée par les installations existantes ;
- au nord, un versant de morne de pente générale orientée nord-nord-ouest – sud-sud-est à nord-nord-est – sud-sud-ouest, voisine de 40% à 50%, occupée par une végétation herbeuse dense, quelques arbres et par localement par des vestiges de constructions. On repère des traces agricoles dans cette zone.

## 3.2. Description du projet

Après démolition des bâtiments existants vétustes, le projet prévoit la construction :

- En partie basse et en partie inférieure de la pente :
  - d'un musée, de type R+2 ;
  - d'un restaurant ;
  - d'un chai ;
  - d'un bâtiment abritant une roue à aube.

- Dans la zone de pente :
  - des serres ;
  - un atelier cacao de type R-1 ;
  - un atelier miellerie ;
  - un bâtiment sucrotte de type R+1 ;
  - une distillerie.

Les descentes de charges ne nous ont pas été communiquées. Les terrassements seront réalisés essentiellement en déblais, sur des hauteurs localement importantes, comme le montre le tableau ci-dessous (les cotes plateforme sont estimées à 0.4 m sous le niveau plancher fini). On notera que dans le cas « remblais », le niveau sera a priori rattrapé en superstructure.

N°	Dénomination	Cote plancher	Cote plateforme	Cotes TN	Déblais max(m)	Remblais max (m)	Dimensions (m x m)	Surface (m²)
1	Musée	21.50	21.10	#17.5 à 25.0	# 3.9	# 3.6	19.75 x 40.1	1264
	Musée	19.00	18.60	# 18.0 à 20.2	# 1.6	# 0.6	14.2 x 20.8	
	Musée	18.00	17.60	# 17.0 à 18.0	# 0.4	# 0.6	14.2 x 19.3	
2	Restaurant	16.00	15.60	# 16.5 à 18.3	# 2.7	-	8.1 x 39.5	940
	Restaurant	15.05	14.65	# 14.8 à 16.8	# 2.2	-	15.7 x 39.5	
3	Distillerie	42.55	42.15	# 41.2 à 49.5	# 7.4	# 0.9	10.7 x 29.5	985
	Distillerie	38.50	38.10	# 35.9 à 43.0	# 4.9	# 2.2	12.2 x 44.0	
4	Roue à aube	19.50	19.10	# 18.7 à 21.0	# 1.9	# 0.4	8.0 x 8.25	157
5	Serre 1	22.00	21.60	# 22.9 à 26.6	# 5.0	-	6.45 x 25.4	236
	Serre 3	36.50	36.10	# 35.1 à 41.9	# 5.8	# 1.0	8.0 x 29.5	236
6	Miellerie	32.00	31.60	# 31.4 à 33.6	# 2.0	# 0.2	6.0 x 15.0	90
8	Atelier cacao	27.50	27.10	# 30.0 à 34.6	# 7.5	-	6.4 x 25.4	162
9	Kiosque	25.00	24.60	# 23.7 à 28.9	# 4.3	# 0.9	4.0 x 10.0	40
11	Sucrotte	31.20	30.80	# 28.0 à 31.9	# 1.1	# 2.8	21.75 x 6.1	130
12	Chai enterré	Non renseigné	?	# 33.0 à 38.2	?	?	3.9 x 12.1	47.5



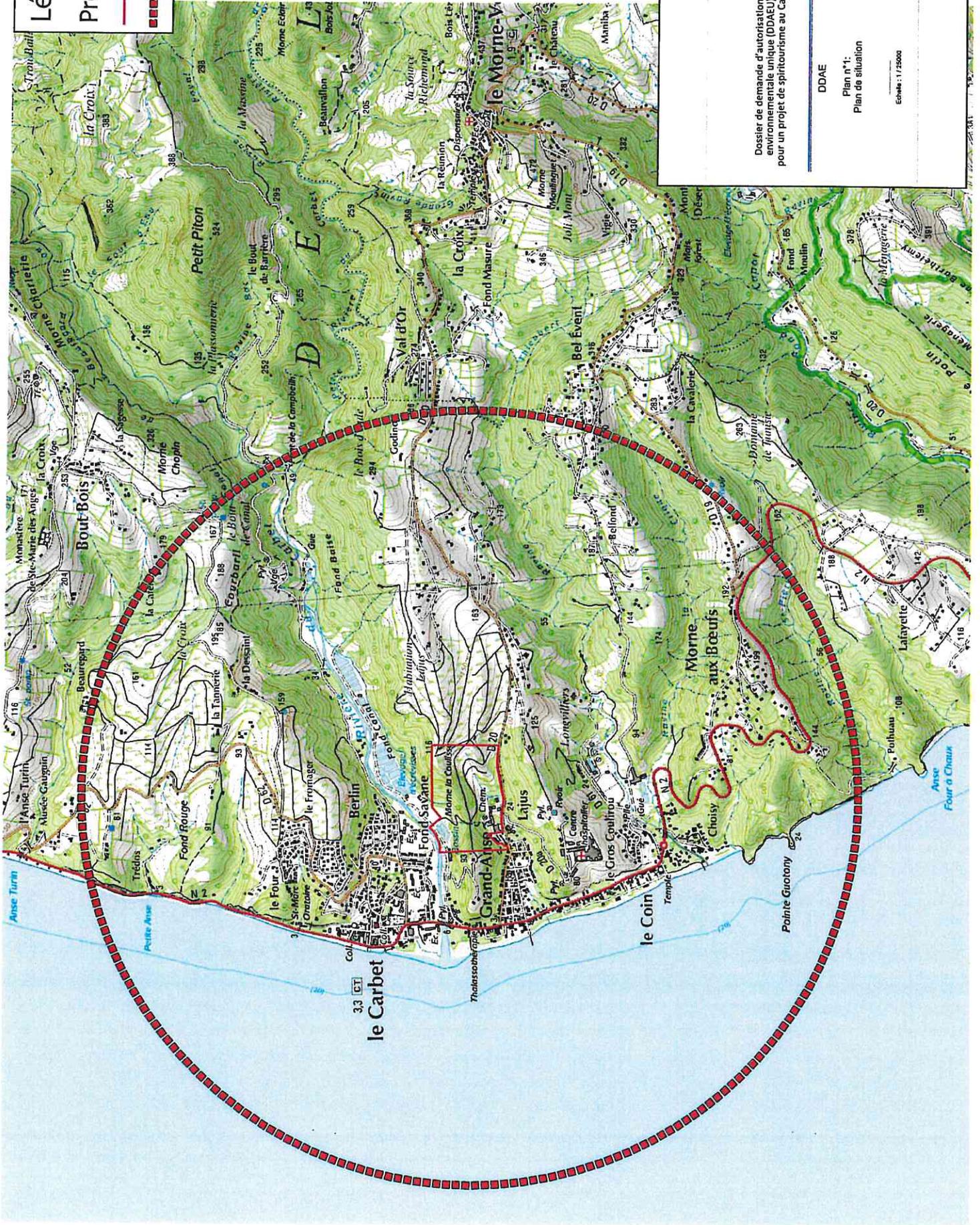
- Limites du projet
- - - Sous BV
- ▭ BV de la Martinique
- ▭ BV intercepté par le projet
- Réseau hydrographique

0 100 200 m

# Légende

## Projet

- limite projet
- ▬ bandes 2 km



Dossier de demande d'autorisation  
environnementale unique (DDAEU)  
pour un projet de spiritouisme au Carbet

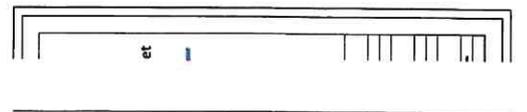
DDAE

Plan n°1:  
Plan de situation

Echelle : 1/25000



- Légende**
- Réseaux existants
  - Réseau HT et Méscom
  - Réseau EP
  - Réseau AEP
  - Réseau AEP commune
  - Projet**
  - limite projet
  - Bords des 100m
  - Parkings
  - cheminement piéton
  - Bâtiments
  - distillerie
  - abattoir
  - voiries
  - parkings
  - coulisse
  - Bassins
  - zone composte et bagasse
  - effluents vinaisse
  - Route, maritime
  - Hydrographie**
  - ME CE SAGE 2015
  - COURS D'EAU 972
  - BV et sous BV 972
  - Lac et étangs 972
  - BD Topo Bati sans industrie
  - Cadastrale**
  - Parcelles modifiées
  - géomatique\_cadastrale72\_s\_2016



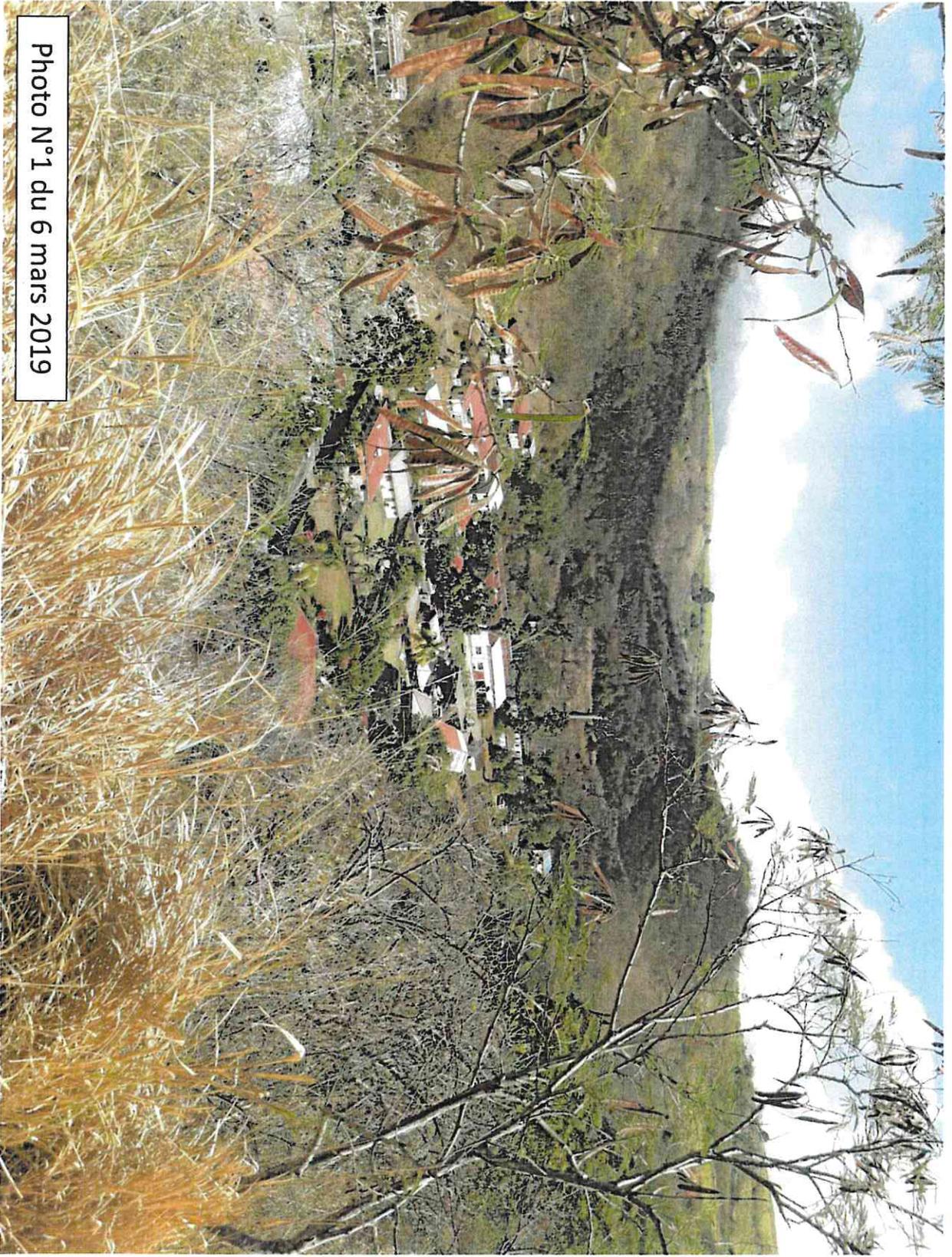


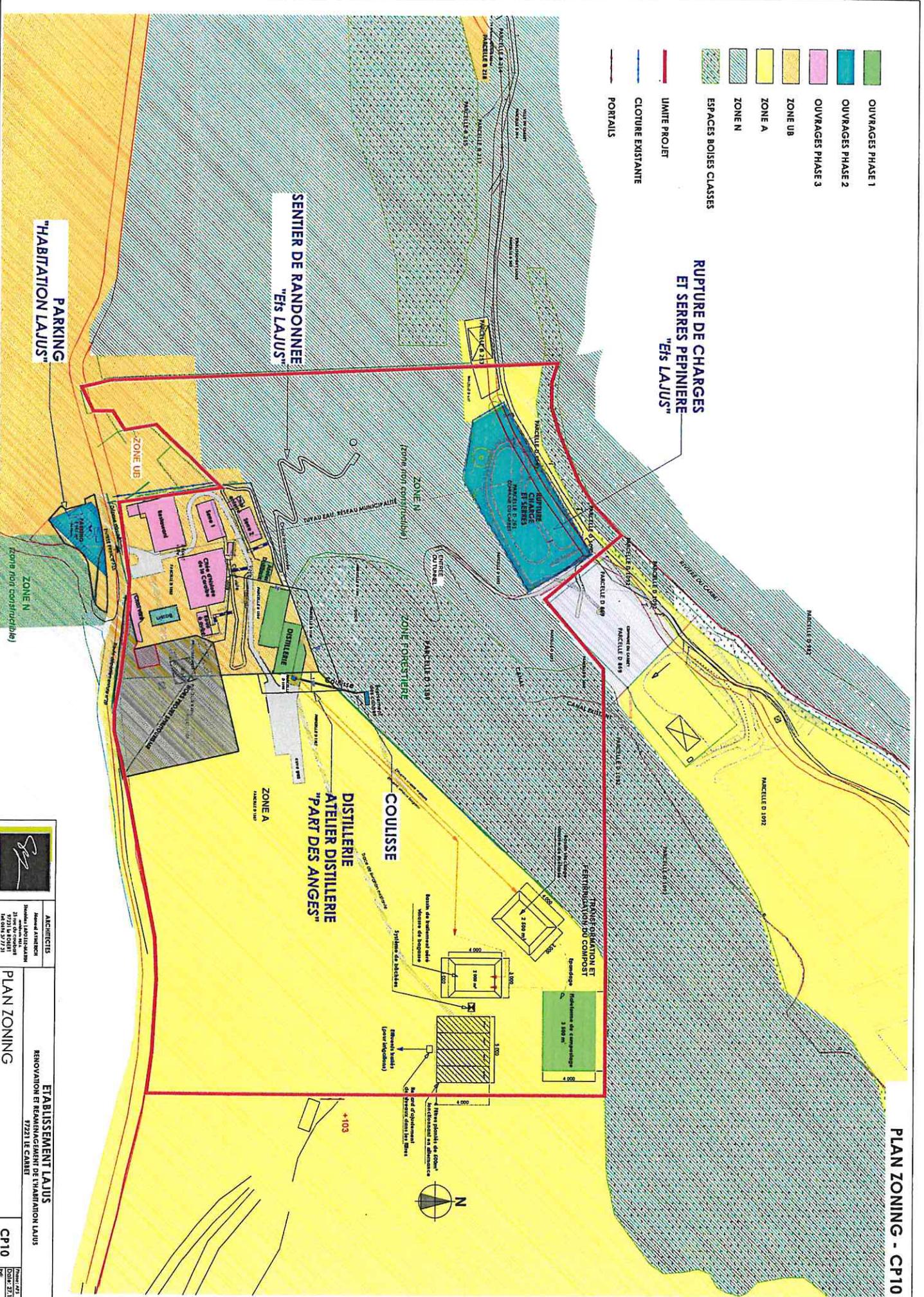
Photo N°1 du 6 mars 2019

- OUVRAGES PHASE 1
- OUVRAGES PHASE 2
- OUVRAGES PHASE 3
- ZONE UB
- ZONE A
- ZONE N
- ESPACES BOISES CLASSES
- LIMITE PROJET
- CLOTURE EXISTANTE
- PORTAIS

**RUPTURE DE CHARGES  
ET SERRES PEPINIERE  
"Els LAJUS"**

**SENTIER DE RANDONNEE  
"Els LAJUS"**

**PARKING  
"HABITATION LAJUS"**



**ARCHITECTES**

ANNEKE KREMER  
 Avenue de la Vallée  
 91201 LE CANTON  
 Tél. 01 69 37 71 31  
 Fax 01 69 37 71 31

**ETABLISSEMENT LAJUS**

RENOUVELLEMENT ET REAMÉNAGEMENT DE L'HABITATION LAJUS

17251 LE CANTON

**PLAN ZONING**

CP10



Photo N°3 du 6 mars 2019

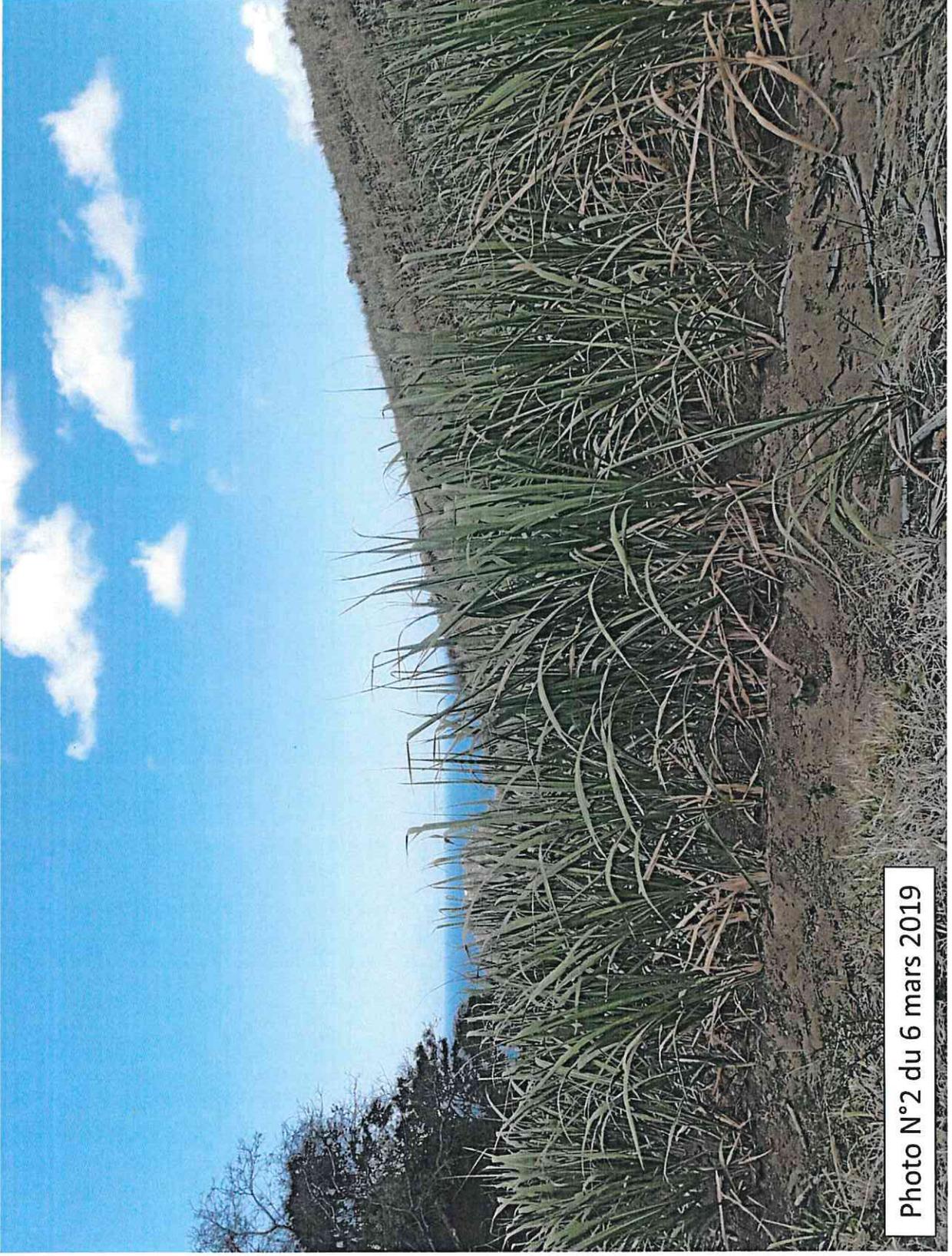


Photo N°2 du 6 mars 2019



Périmètre ICPE proposé

2

3

1

Échelle 1 : 8 538

0 200 m



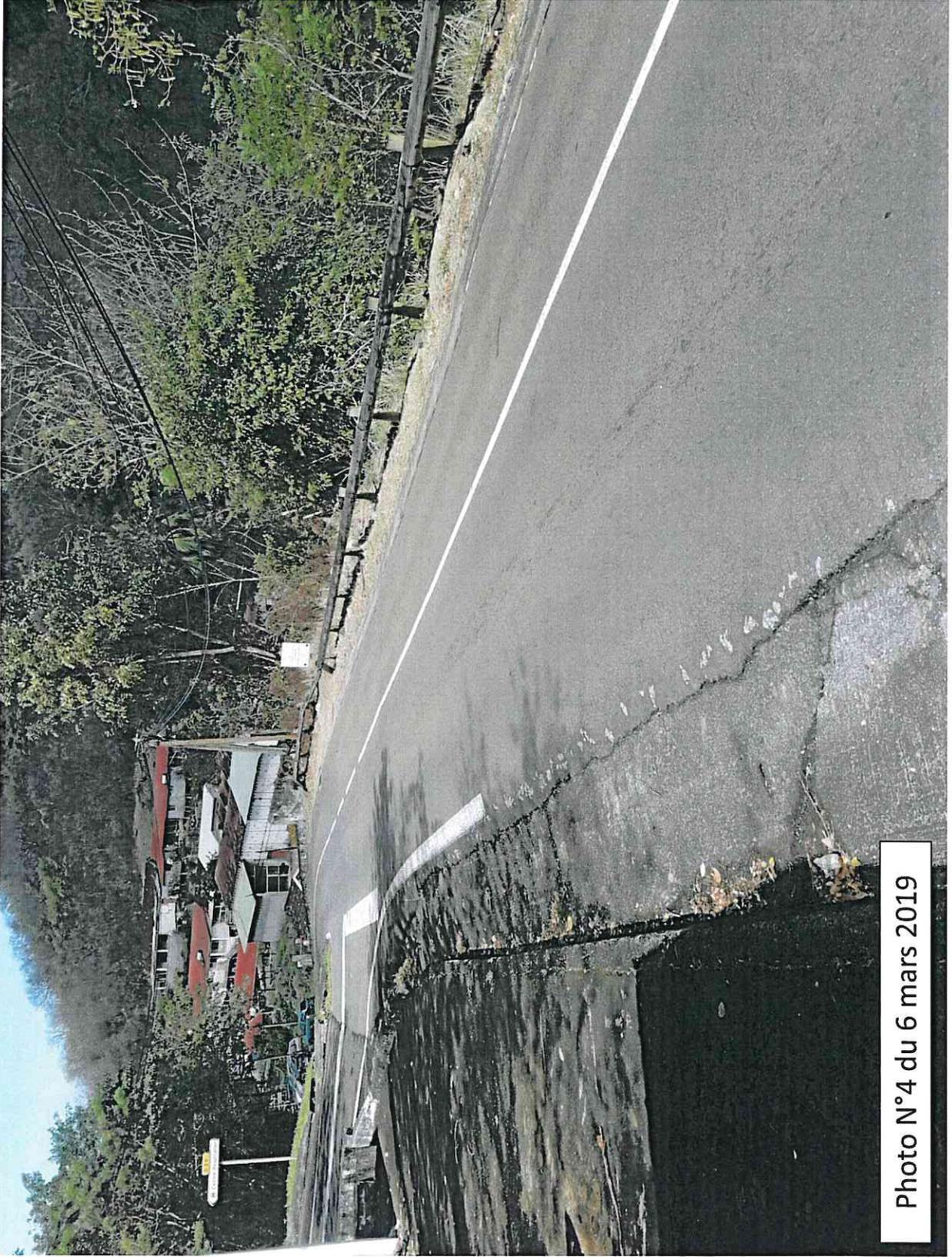


Photo N°4 du 6 mars 2019



Photo N°5 du 28 juin 2019

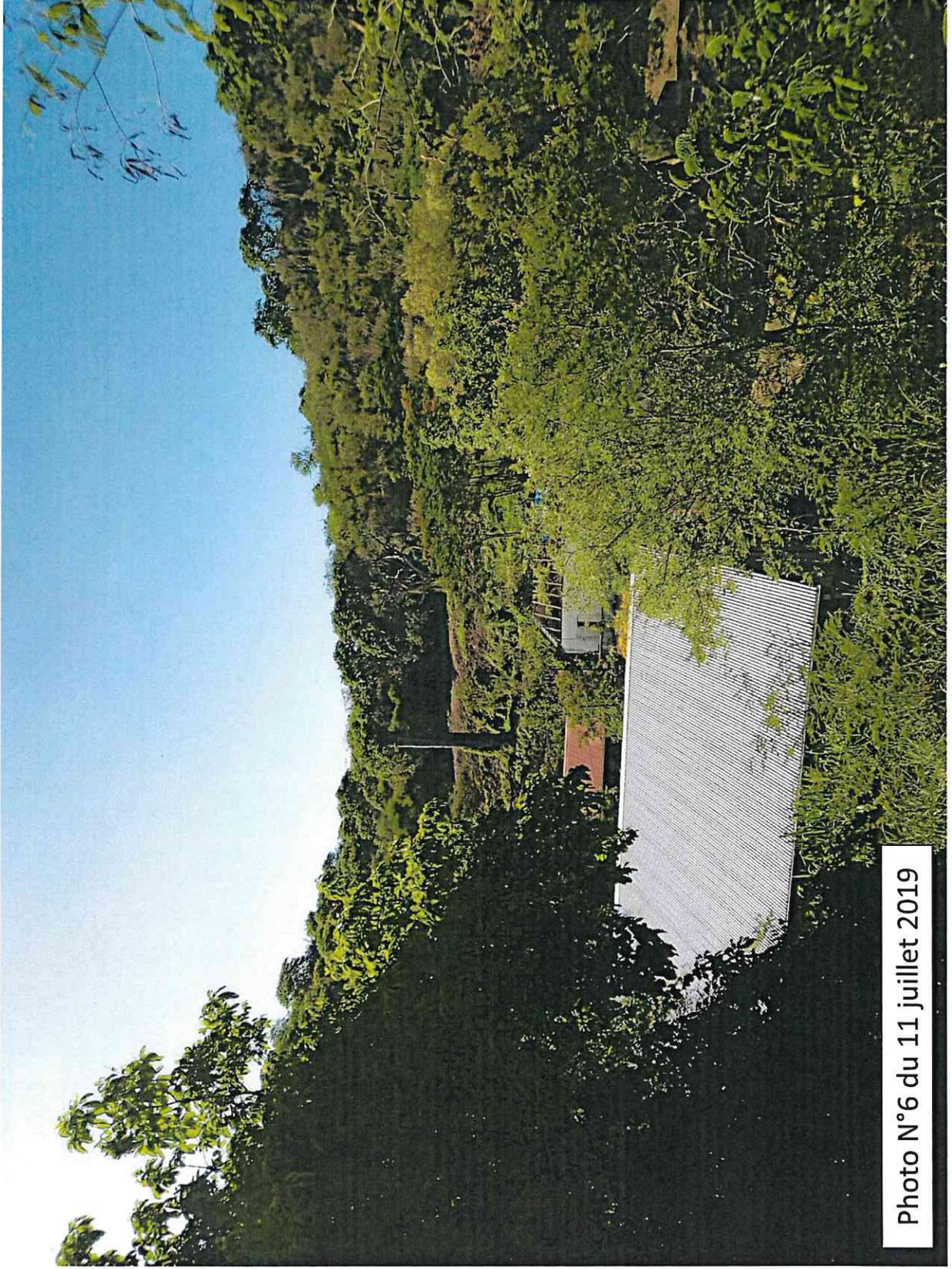
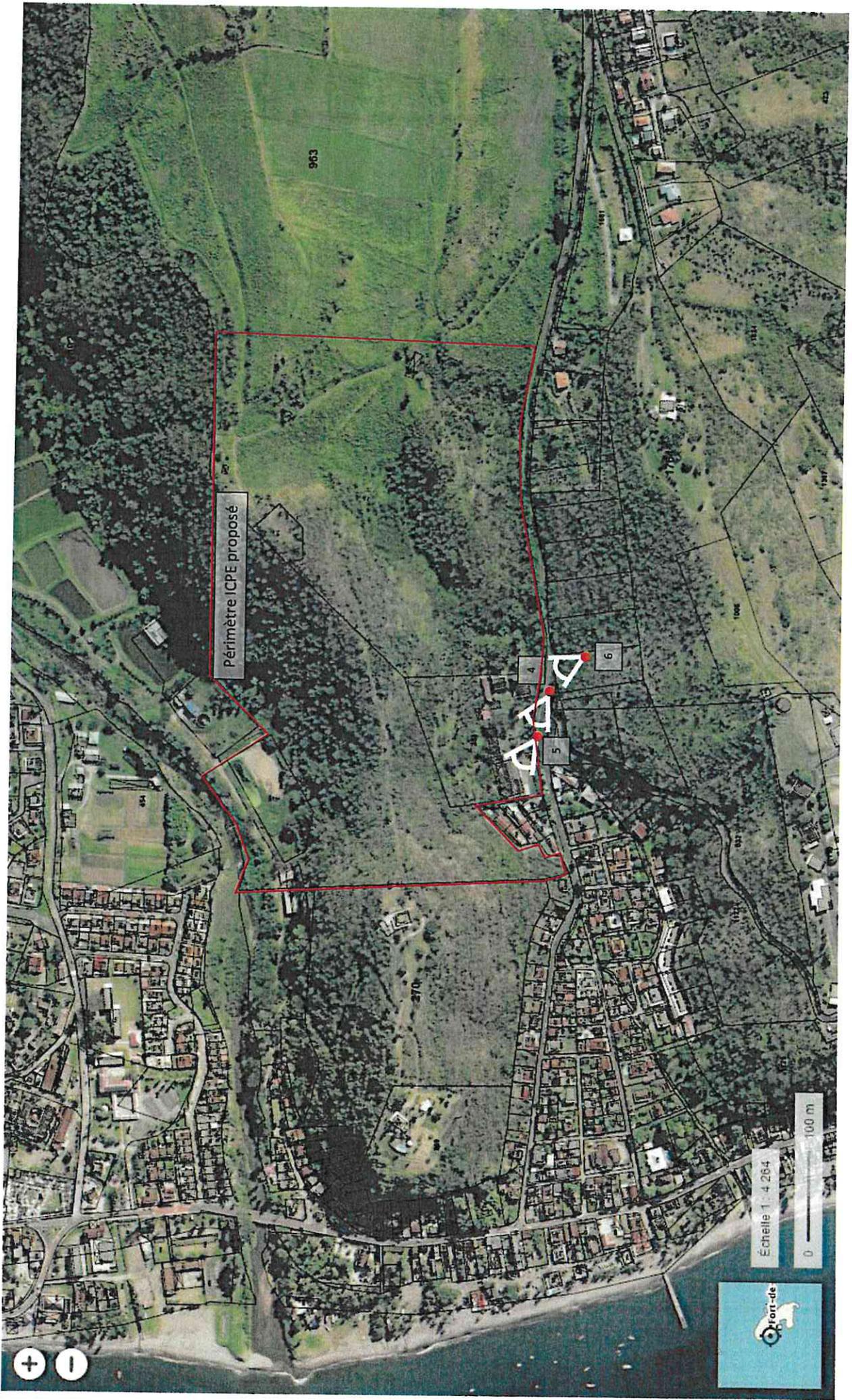


Photo N°6 du 11 juillet 2019



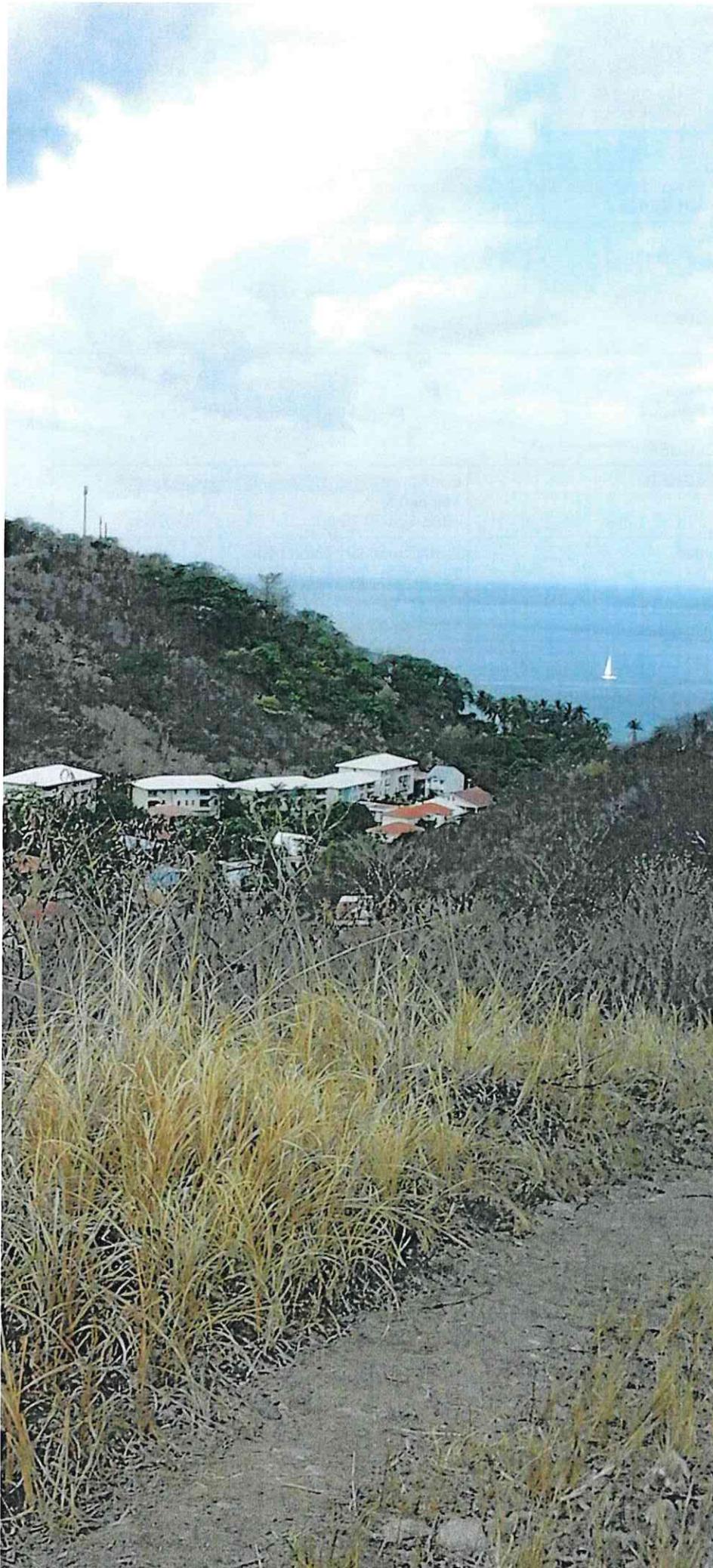
Périmètre ICPE proposé

4  
5  
6

Echelle 1 : 4 264

0 100 m





Praxis  
DEVELOPPEMENT  
PRAXIS

Projet de  
création d'un  
site de  
spiritourisme au  
Carbet  
(Martinique)

Pré-diagnostic écologique  
PRAXIS DEVELOPPEMENT  
5 juin 2019

**PREDiag**

Outil d'aide à la décision  
à destination du maître  
d'ouvrage



biotope

Citation recommandée	Biotope. 2019. Projet de création d'un site de spiritourisme au Carbet 972 – Pré-diagnostic écologique de 05/06/2019	
Client	Nadia CLERY Gestionnaire de Projet 0696 44 06 05 Centre Commercial Créolis Quartier Mansarde 97231 - Le Robert	
Interlocuteur	ANTEA MARTINIQUE N°98 Bâtiment Maia Résidence les Pléiades Avenue Plateau Fofu 97233 SCHOELCHER	
Interlocutrice	Céline CHASTAGNER	E-mail : <a href="mailto:celine.chastagner@anteagroup.com">celine.chastagner@anteagroup.com</a> Téléphone : +596 596 70 75 00
Biotope, Responsable du projet	CONNEN Thomas	E-mail : <a href="mailto:tconnen@biotope.fr">tconnen@biotope.fr</a> Téléphone : 0696118115
Biotope, Contrôleur qualité	Lucie LAMBERT	E-mail : <a href="mailto:llambert@biotope.fr">llambert@biotope.fr</a> Téléphone : 06 96 44 64 35

# 1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée

La zone d'étude se situe au Carbet en Martinique.

Cette étude a pour objet de détecter les éléments évidents du milieu naturel à prendre en compte dans la définition du projet. Elle ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie en période favorable, afin de bien appréhender le niveau d'enjeu écologique du site et répondre en outre aux exigences des services de l'Etat vis-à-vis des dossiers de demande d'autorisation à formaliser.

Le maître d'ouvrage du présent travail est la Société PRAXIS DEVELOPPEMENT.

Ce pré-diagnostic a pour objet de déterminer les risques et opportunités liés à la biodiversité quant à la faisabilité du présent projet d'aménagement sur le site d'étude. Il consiste en :

- 1) Un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles sur le site d'étude ;
- 2) Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant le site d'étude ;
- 3) Un repérage par des écologues confirmés du site et de ses potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune protégés ou à enjeu de conservation ;
- 4) Un avis sur le niveau de risque identifié.

Les investigations de terrain ont eu lieu la journée du 15 et la nuit du 15 au 16 mai 2019. Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement. L'attention s'est notamment portée sur les milieux naturels ou artificiels susceptibles d'accueillir la plus grande diversité de faune et de flore à savoir la forêt sèche et les zones aquacoles (rivière et bassins).

Une synthèse et des recommandations d'aide à la décision sont proposées en fin de document. **Soulignons que ce document ne peut en aucun cas constituer le volet milieux naturels d'une étude d'impact.**

Afin d'évaluer les enjeux écologiques et les potentielles contraintes réglementaires du projet, plusieurs aires d'étude ont été distinguées. Celles-ci sont présentées dans le tableau ci-dessous.)

Tableau 1 : Définition des aires d'étude

Aire d'étude	Principales caractéristiques et délimitations dans le cadre du projet
Aire d'étude rapprochée	17 hectares centrés sur la zone d'emprise du projet et ses abords immédiats :
Aire d'étude éloignée	L'aire d'étude éloignée est représentée par un polygone d'une aire de 2500 ha. Cette aire d'étude a été défini selon les corridors écologiques alentours, les espaces boisés et la capacité de dispersion des espèces. Elle permet une approche plus globale du fonctionnement écologique local, des connaissances bibliographiques et de l'impact paysager du projet.

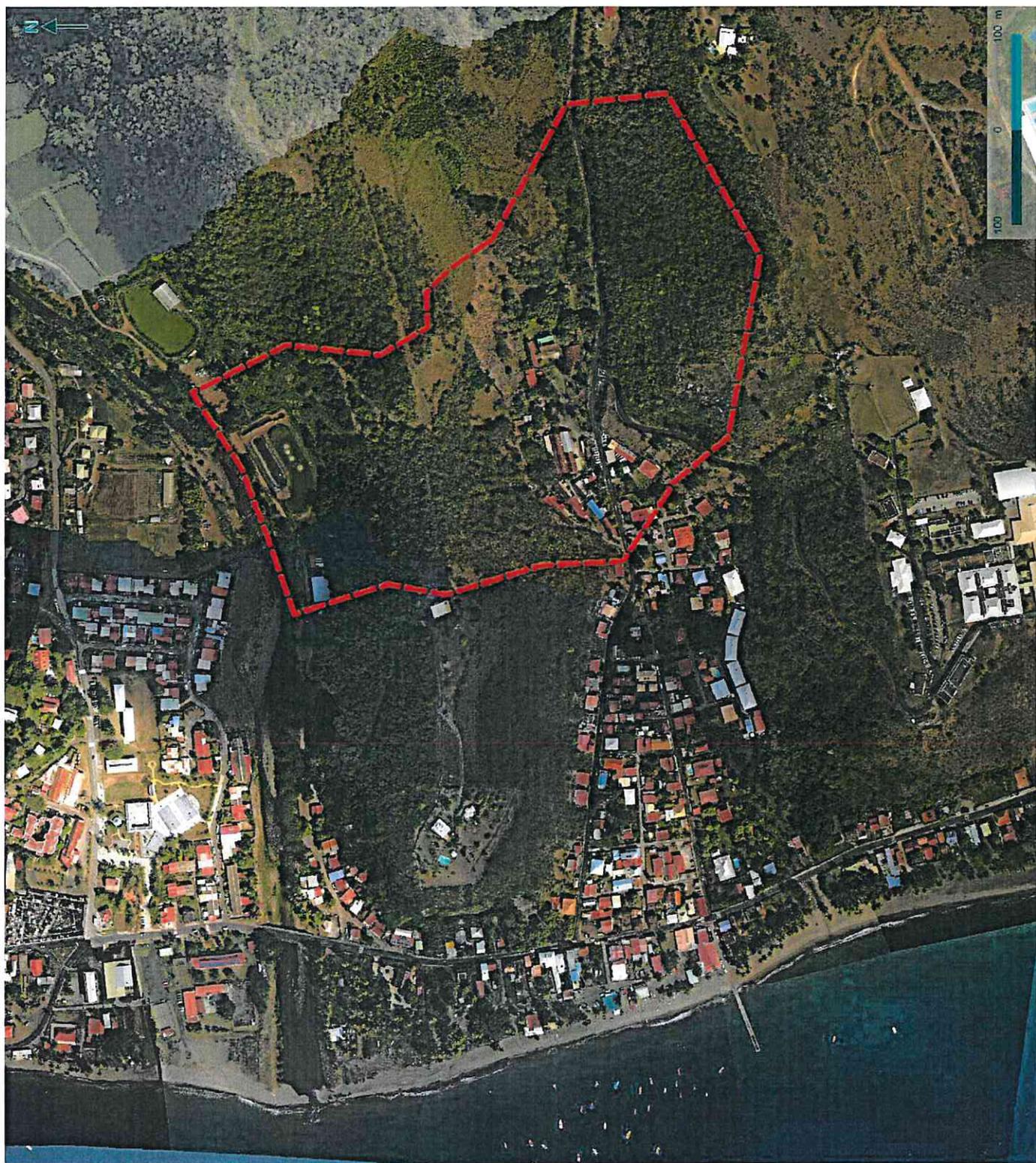
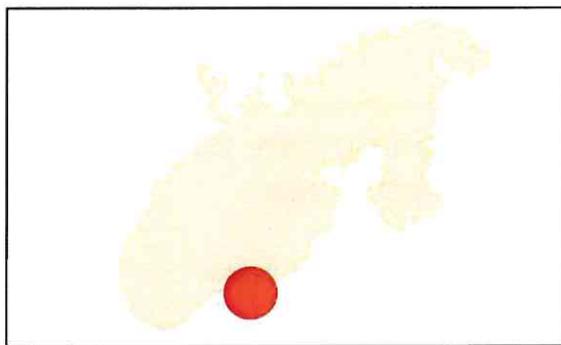
## Localisation de l'aire d'étude rapprochée

Projet de création d'un site de spiritourisme au Carbet (Martinique).

### Légende



Aire d'étude rapprochée



## Localisation des aires d'études

Projet de création d'un site de spiritourisme et d'une distillerie au Carbet (Martinique).

### Légende



Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée



## 2 Bilan des données consultées

Bibliographie relative au site d'étude*				
Livre Rouge des plantes menacées aux Antilles Françaises Biotope, Museum national d'Histoire naturelle		Pas d'espèces floristiques protégées ni menacées sur le site d'étude		
Données publiques disponibles relatives à Sainte Rose*				
Base de données	Organisme gestionnaire	Groupes concernés	Date de consultation	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
Faune Martinique	Parc Naturel régional de la Martinique	Oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens, odonates et rhopalocères.	27/05/2019	Espèces communes protégées au sein des différents groupes faunistiques
Livre Rouge des plantes menacées aux Antilles Françaises	Biotope, Muséum national d'Histoire naturelle	Plantes vasculaires	2017	Liste Rouge UICN : - <i>Eugenia oerstediana</i> (CR)
Acteurs régionaux consultés				
État des connaissances avant investigations de terrain				
FAIBLE et ANCIEN	MOYEN ou VARIABLE et RECENT	BON et RECENT		
État de conservation et fonctionnalité des milieux				
L'aire d'étude rapprochée est constituée principalement de forêts xérophiiles et de tissus urbains. La rivière du Carbet borde l'aire d'étude rapprochée au Nord avec des bassins d'épuration et aquacoles à proximité. Une zone classé Naturelle par le PLU du Carbet et des espaces boisés classés traversent la partie Nord du site d'Est en Ouest. Ces différents corridors écologiques rejoignent directement la réserve biologique intégrale des Pitons du Carbet et les ZNIEFF la constituant.				

### 3 Zonages du patrimoine naturel

#### Bilan établi sur l'aire d'étude rapprochée et l'aire d'étude éloignée.

L'aire d'étude éloignée a été défini a été défini selon les corridors écologiques alentours, les espaces boisés et la capacité de dispersion des espèces. Elle permet une approche plus globale du fonctionnement écologique local, des connaissances bibliographiques et de l'impact paysager du projet.

Seuls sont retenus ici les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme.

Zonages réglementaires du patrimoine naturel	
Réserve Biologique Intégrale des Pitons du Carbet	Sur l'aire d'étude éloignée à l'Est
Zonages d'inventaires du patrimoine naturel	
ZNIEFF TYPE 1 Morne Rouge	Sur l'aire d'étude éloignée à l'Est
ZNIEFF TYPE 1 Les sommets des Pitons du Carbet	Sur l'aire d'étude éloignée à l'Est
ZNIEFF TYPE 1 Grand Plateau	Sur l'aire d'étude éloignée à l'Est
Autres zonages du patrimoine naturel	
Parc Naturel Régional de Martinique	Sur toute l'aire d'étude rapprochée et éloignée
Espaces boisés classés	Sur l'aire d'étude rapprochée et éloignée
Des zonages problématiques ou bloquants pour le projet ?	Des zonages à prendre en compte ?
OUI / NON	OUI / NON
	<p>Le PLU de la commune du Carbet classe les boisements présents dans l'aire d'étude rapprochée comme une zone naturel (Zone N). Les espaces boisés classés et ces boisements forment un corridor écologique qui permet une communication importante entre les forêts d'altitudes des Pitons du Carbet, les forêts sèches et le littoral.</p> <p>Même si une grande partie des boisements dans l'aire d'étude rapprochée ne sont pas classés en tant qu'espace boisé classé, ils ne sont pas négligeables et sont en bon état de conservation.</p>

## 4 Continuités écologiques

Bilan établi sur le site de projet et l'aire d'étude éloignée.

Le site et ses abords sont-ils concernés par des réservoirs de biodiversité à prendre en compte ?			OUI / NON
Réservoir de biodiversité	Source	Sous-trame	Niveau d'intérêt
Espaces boisés classés	DEAL Martinique	Espace boisé à conserver	National Régional Local

Le site et ses abords sont-ils concernés par des corridors écologiques à prendre en compte ?			OUI / NON
Corridor écologique	Source	Sous-trame	Niveau d'intérêt
Zones N	DEAL Martinique	Zones naturelles de valeur écologique	National Régional Local

### Points de vigilance / Commentaires

Les zones N classés par le PLU du Carbet permettent un lien important entre deux espaces boisés classés rejoignant directement la réserve biologique intégrale des pitons du Carbet. Ces zones constituent donc des corridors écologiques très importants et fonctionnels.

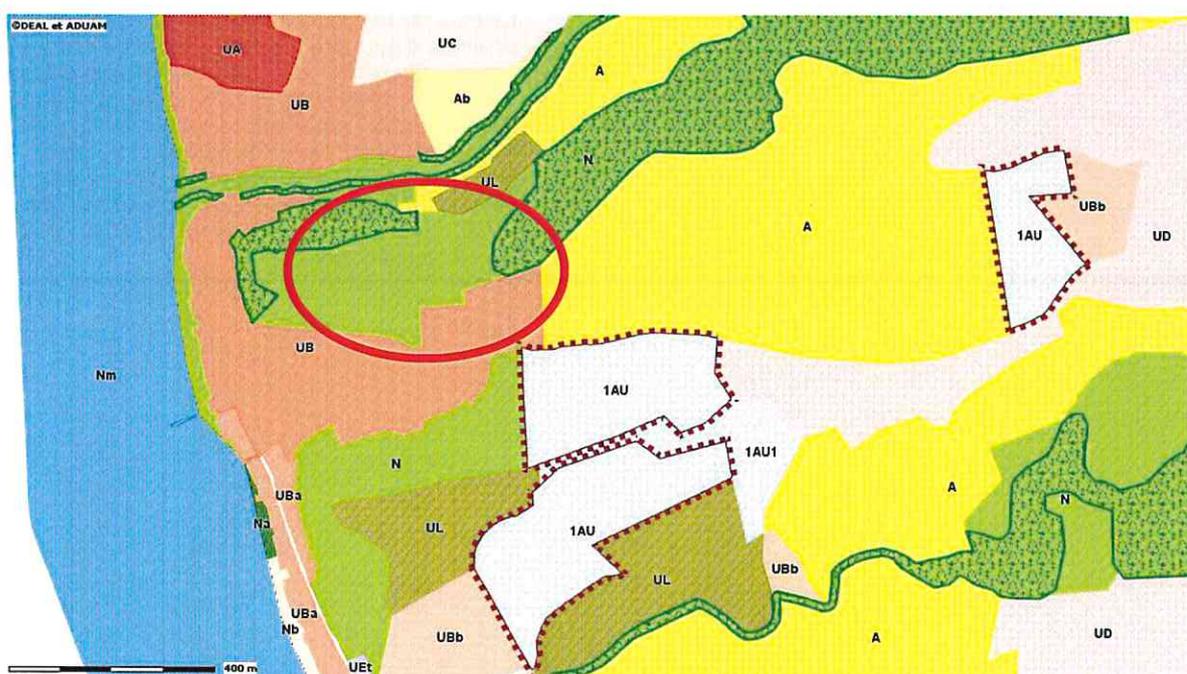


Figure 1 : Zoom sur l'occupation du sol à proximité de la ville du Carbet

## 5 Zones humides

Bilan établi sur le site de projet et au niveau des espaces périphériques en continuité fonctionnelle avec celui-ci.

Le site et ses abords sont-ils concernés par des zones humides à prendre en compte ?			OUI / NON
Zone humide	Source	Localisation	
Bassins aquacoles	DEAL Martinique	Aux abords de l'aire d'étude rapprochée	
Bassin d'épuration	DEAL Martinique	Sur l'aire d'étude rapprochée	
Rivière du Carbet	DEAL Martinique	Aux abords de l'aire d'étude rapprochée	

### Points de vigilance / Commentaires

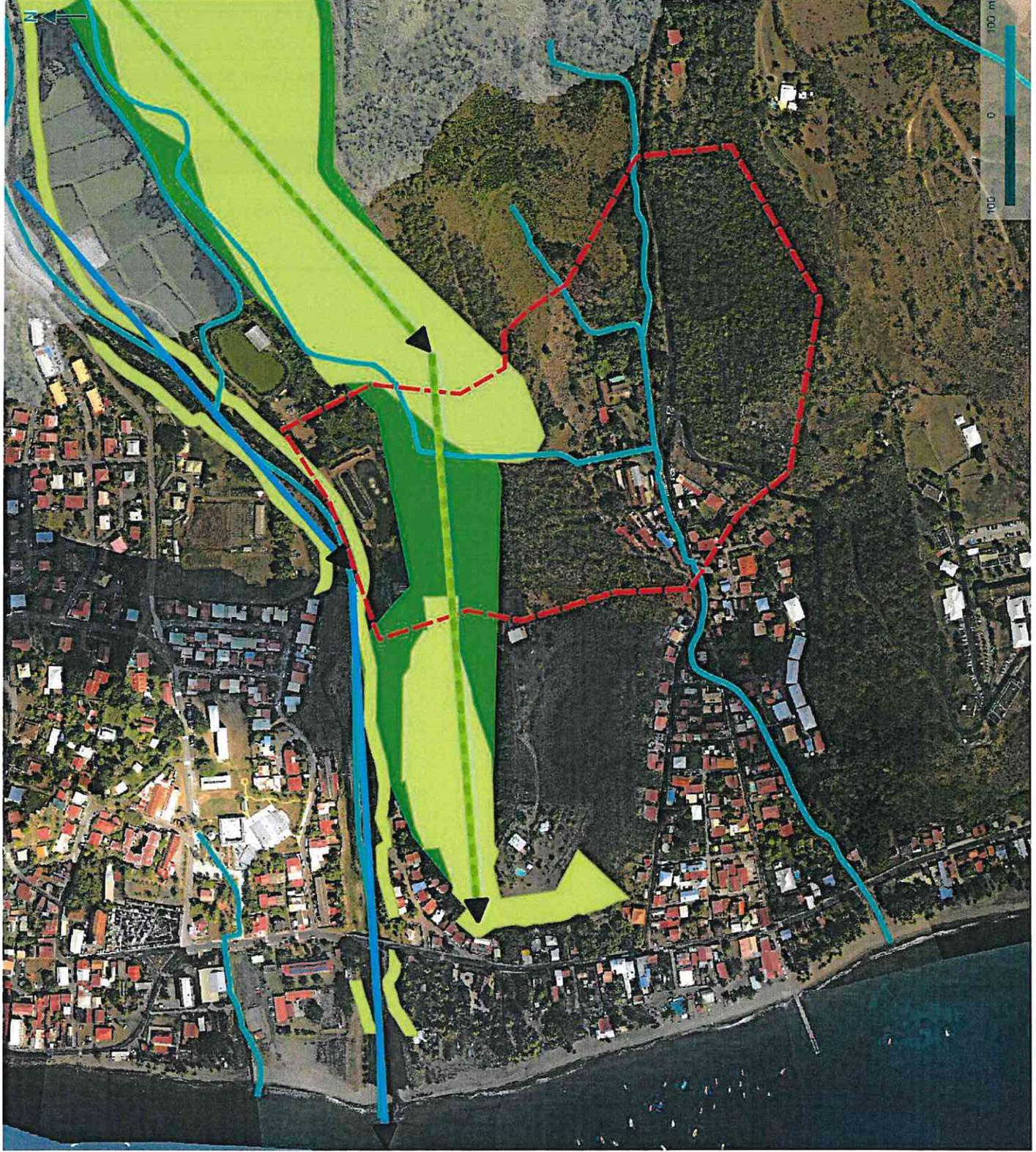
Il faut limiter l'impact sur les zones naturels humides présents aux abords de l'aire d'étude rapprochée notamment la rivière du Carbet.

## Continuités écologiques

Projet de création d'un site de spiritourisme au Carbet (Martinique).

### Légende

-  Aire d'étude rapprochée
-  Espace boisé classé
-  Boisement secondaire
-  Principaux cours d'eau et ravines
-  Principaux corridors écologiques de la trame Bleu
-  Principaux corridors écologiques de la trame Verte



## 6 Repérage de terrain

### Caractère naturel du site d'étude

De manière globale, le site d'étude présente un caractère :

Artificiel Site dominé par une occupation du sol urbaine ou industrielle	<b>Plutôt naturel</b> Site occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels	Naturel Site dominé par des milieux naturels spontanés
--	--	--

### Principaux milieux présents

Les principaux milieux présents sur le site d'étude (3,5 ha) sont :

**Forêt xérophile secondaire (9 ha)**



**Bassin aquacole et d'épuration (2ha)**



**Tissu urbain (6 ha)**



## 6.1 Méthodologie pour l'identification des enjeux écologiques

***Pour les continuités écologiques le niveau d'enjeu écologique peut être évalué en fonction de plusieurs critères :***

- L'importance des milieux du site cités vis-à-vis de la fonctionnalité de la continuité écologique concernée ;
- Le niveau d'intérêt de la continuité écologique concernée selon que cette continuité figure dans les Orientations nationales TVB, le SRCE ou des déclinaisons locales de la trame verte et bleue ;
- L'existence de continuités écologiques alternatives pour le déplacement des espèces dans le réseau écologique ;
- L'état de conservation ou le niveau de fonctionnalité global de la continuité écologique concernée.

***Réglementation associée aux continuités écologiques :***

- Le réservoir de biodiversité est un réservoir de biodiversité identifié dans le SRCE ou tout autre schéma de trame verte et bleue ;
- Les milieux cités contribuent à la fonctionnalité d'un corridor écologique identifié dans le SRCE ou tout autre schéma de trame verte et bleue.

***Niveau d'enjeu écologique***

Le niveau d'enjeu écologique est mesuré selon différents critères suivant les taxons floristiques ou faunistiques :

- Espèces menacées au niveau mondial (liste rouge UICN)
- Espèces menacées au niveau local et/ou régional (liste rouge UICN)
- Utilisation des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de l'aire d'étude rapprochée
- Quantification des individus d'une population d'espèces protégées
- Espèces protégées communes et/ou non communes
- Habitat de l'espèce menacée au niveau local et/ou régional
- Espèce utilisant l'aire d'étude rapprochée pour se nourrir et se reproduire
- Espèces migratrices présentes
- Viabilité de cette population ou permanence de son utilisation de l'aire d'étude ;
- Degré d'artificialisation / de naturalité du contexte écologique de l'aire d'étude.

***Espèces végétales exotiques envahissantes***

Il ne s'agit pas ici de procéder à un inventaire exhaustif des espèces végétales exotiques envahissantes du site d'étude mais de souligner, si elles ont été détectées, la présence d'espèces exotiques envahissantes susceptibles d'avoir d'importantes implications opérationnelles pour le maître d'ouvrage en phase de réalisation des travaux.

**Des éléments évidents permettent-ils d'identifier d'ores et déjà des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sur le site ?**

OUI NON

Les éléments d'ores et déjà identifiés sur le site, constituant des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après.

Présence avérée d'espèces protégées communes : V Amphibiens V Reptiles V Mammifères V Oiseaux			
<b>Végétations ou habitats naturels à enjeu</b>	<b>Niveau d'enjeu écologique</b>	<b>Réglementation</b>	
Forêt xérophile	Moyen / Fort / Très fort	Aucune	
Rivières et ripisylves	Moyen / Fort / Très fort	Aucune	
<b>Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu</b>	<b>Niveau d'enjeu écologique</b>	<b>Réglementation</b>	
Cortège d'espèces avifaunistiques protégées caractéristiques des zones humides et forêts sèches.	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection	
Cortège d'espèces de chiroptères protégées caractéristiques des zones humides, forêts et prairies.	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection	
<b>Continuités écologiques</b>	<b>Niveau d'enjeu écologique</b>	<b>Réglementation</b>	
Réservoir de biodiversité	Moyen / Fort / Très fort	Oui / Non	
Corridor écologique	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Oui / Non	
<b>Présence de zones humides nécessitant une étude de leurs fonctions ?</b>		OUI NON	

Pas d'espèce végétale à enjeu identifiée lors de la prospection sur site.

Les espèces avifaunistiques protégées avec un enjeu sont les suivantes :

- Martinet chiquesol (Espèce nicheuse, Endémique des petites Antilles, LC sur liste rouge).
- Saltator gros bec (Espèce nicheuse, Endémique des petites Antilles, LC sur liste rouge).
- Tyran Janeau (Espèce nicheuse, Endémique des petites Antilles, LC sur liste rouge).
- Colibri Huppé (Espèce nicheuse, Endémique des petites Antilles, LC sur liste rouge).

**Présence d'espèces végétales exotiques envahissantes qui nécessiteront d'être prises en compte dans le projet ?**

OUI / NON

Le repérage de terrain a d'ores et déjà permis de mettre en évidence les espèces végétales exotiques envahissantes suivantes au niveau du site d'étude :

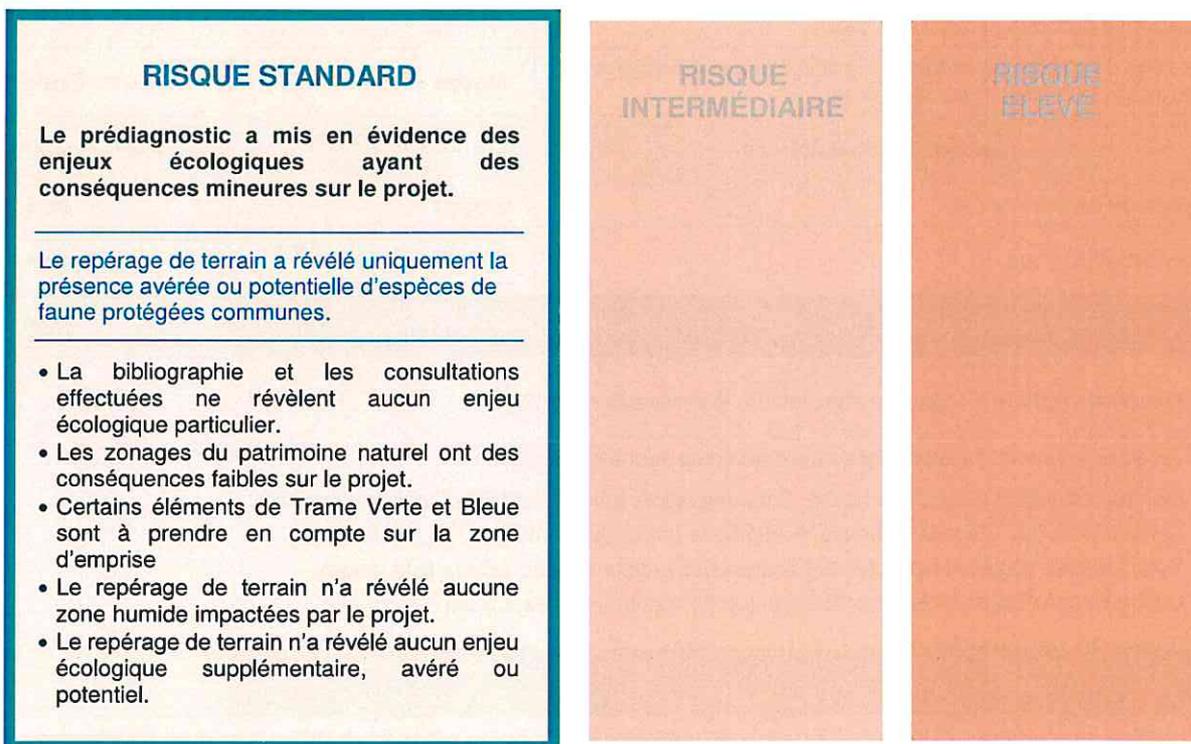
Espèces végétales exotiques envahissantes	Importance des populations locales
<i>Panicum maximum</i>	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite <b>Une ou plusieurs station(s) importante(s)</b>
<i>Albizia lebbbeck</i>	Arbres assez isolés
<i>Adenantha pavonina</i>	EEE à surveiller
<i>Delonix regia</i>	EEE à surveiller

## 7 Appréciation du risque biodiversité

Sur la base des éléments précédents, le niveau de « risque biodiversité » sur le site est considéré comme standard. Les critères ayant conduit à qualifier ce niveau de risque sont listés dans le diagramme ci-après.

De nombreuses espèces protégées ont été observées, notamment des oiseaux et des chiroptères. Les espèces rencontrées sont communes à l'échelle de la Martinique et ne sont pas inféodées aux habitats recensés.

 **Nota. : la présence d'espèces animales protégées mais communes (sporophile rouge-rorge etc..) correspond au risque réglementaire « standard » lié à la biodiversité. De telles espèces sont en effet présentes sur tous les sites présentant un minimum de caractère naturel.**



## 8 Besoin d'études complémentaires et éléments à prendre en compte dans le projet

Au regard du niveau de risque identifié faut-il remettre en cause la configuration du projet ou le choix du site pour l'implantation du projet ?	OUI NON	<input type="checkbox"/>	Si aucune configuration alternative ou aucun site alternatif ne peut être défini, des mesures de compensation seront à prévoir
		<input type="checkbox"/>	Les enjeux écologiques sont tellement importants sur le site qu'il sera extrêmement problématique de les compenser
Au regard du niveau de risque identifié faut-il réaliser des études complémentaires ?	OUI NON	<input type="checkbox"/>	Diagnostic complet faune, flore sur un cycle annuel
		<input type="checkbox"/>	Diagnostic écologique ciblé sur un ou plusieurs groupes biologiques (Etat initial du VNEI)
		<input type="checkbox"/>	Diagnostic des continuités écologiques (Etat initial du VNEI)
		<input type="checkbox"/>	Inventaires des habitats forestiers et/ou évaluation des fonctions des ripisylves (Etat initial du VNEI)
Les études complémentaires doivent-elles cibler des groupes biologiques en particulier ?	OUI NON	<input type="checkbox"/>	Habitats naturels (Etat initial du VNEI)
		<input type="checkbox"/>	Flore vasculaire (Etat initial du VNEI)
		<input type="checkbox"/>	Mollusques
		<input type="checkbox"/>	Insectes (Etat initial du VNEI)
		<input type="checkbox"/>	Amphibiens (Etat initial du VNEI)
		<input type="checkbox"/>	Reptiles (Etat initial du VNEI)
		<input type="checkbox"/>	Oiseaux (Etat initial du VNEI)
		<input type="checkbox"/>	Mammifères terrestres (chiroptères) (Etat initial du VNEI)
Des éléments biologiques particuliers sont-ils à prendre en compte dans le cadre de l'insertion du projet dans l'environnement ?	OUI NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de la rivière du Carbet au Nord de l'aire d'étude rapprochée
		<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'un boisement en bon état de fonctionnement écologique dans l'aire d'étude rapprochée
Compte tenu de la nature du projet et des enjeux écologiques identifiés, le présent prédiagnostic peut-il être exploité pour produire rapidement un dossier qui sera soumis à l'autorité environnementale ?	OUI NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Exploitation du contenu du prédiagnostic pour compléter le formulaire de demande d'examen au cas par cas qui sera adressé à l'autorité environnementale <sup>1</sup>
		<input type="checkbox"/>	Le diagnostic des enjeux écologiques doit être approfondis grâce aux études susmentionnées (VNEI)
Le pré-diagnostic a-t-il révélé des opportunités liées à la biodiversité compte tenu de la nature du projet ?	OUI NON	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	

X item concerné

item non concerné

<sup>1</sup> Art. R. 122-3 du décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

## 9 Recommandations quant à l'implantation du projet

Au vu du pré-diagnostic écologique réalisé, le projet s'implante parfaitement dans le milieu naturel et l'impact sur ce dernier peut être considéré comme faible.

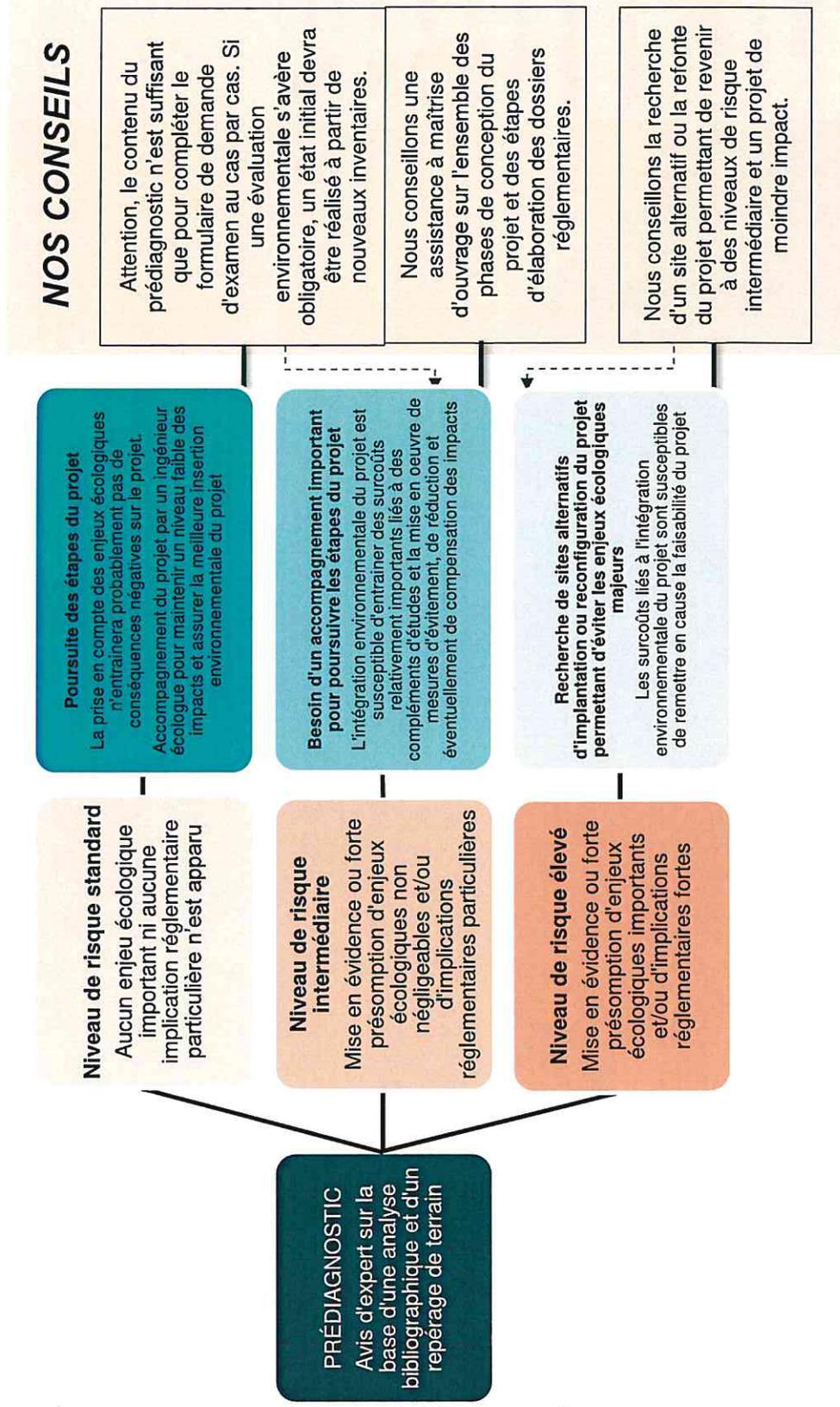
Il sera cependant important de bien conserver les surfaces boisées permettant de maintenir les corridors écologiques entre les différents réservoirs de biodiversité (trame verte et bleue) présents dans l'aire d'étude rapprochée et éloignée. Cela réduira fortement l'impact du projet sur les habitats naturels en bon état de conservation.

La carte page suivante illustre les habitats naturels présents au sein de l'aire d'étude ainsi que l'aire d'emprise du projet. Afin de maintenir cet important corridor écologique l'impact du projet devra être minime voire inexistant sur le boisement secondaire ainsi que sur l'espace boisé classé. Les futures installations utilisant des sentiers déjà existant au niveau du boisement secondaire et de l'espace boisé classé, leur mise en place rentre dans cet objectif de maintien de la continuité écologique.



## 10 Les étapes à déclencher après le pré-diagnostic écologique

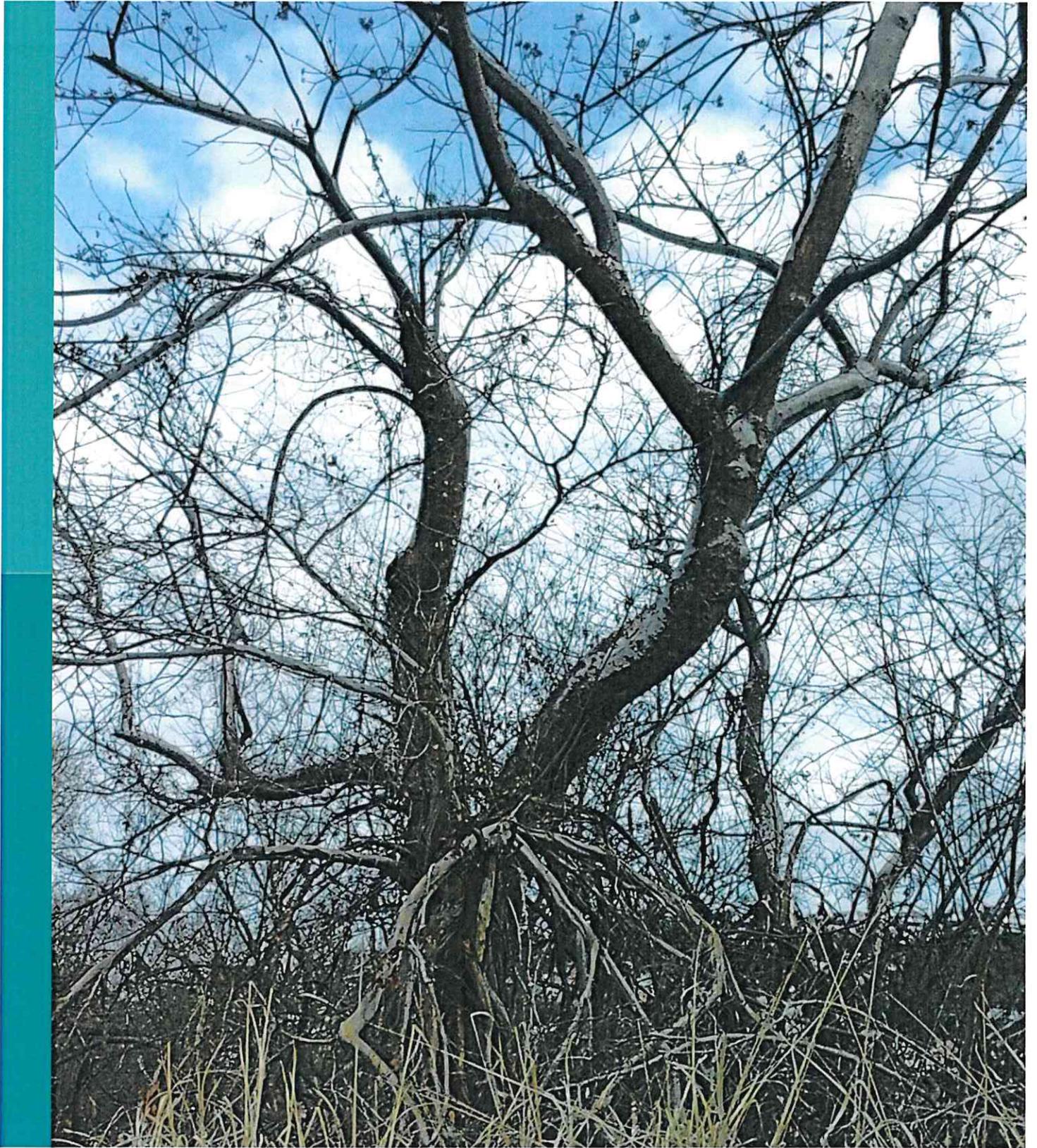
Le schéma ci-après décrit les différentes issues possibles du pré-diagnostic selon le niveau de risque. Pour le projet le niveau de risque a été évalué comme standard.



## Glossaire

- **Continuité écologique** : Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Voir ci-après la définition des termes « Réservoir de biodiversité » et « Corridor écologique ».
- **Corridor écologique** : Espaces assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Voir la définition du terme « Réservoir de biodiversité » ci-après pour plus de détails.
- **Enjeu écologique** : Valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude... Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. L'enjeu écologique est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré et possède une connotation positive en termes de biodiversité.
- **Implication réglementaire** : Habitat ou espèce protégé que le maître d'ouvrage doit éviter de détruire afin de respecter la réglementation internationale, nationale ou locale. Voir le terme « Protégé » ci-après pour plus de détails.
- **Patrimonial** : Ce terme renvoie à des espèces, végétations ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace à une échelle locale, départementale, régionale, nationale ou supérieure. Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.
- **Protégé** : Habitat qu'il est interdit de détruire ou espèce qu'il est interdit de chasser, pêcher, cueillir, détruire, et parfois transporter, vendre, acheter, à tous les stades de développement (œufs, jeunes, adultes) et produits dérivés (peaux, plumes, écailles...), selon une réglementation internationale, nationale ou locale. Pour certaines espèces, sont par ailleurs interdites, la destruction, l'altération ou la dégradation de tout ou partie de leur habitat de vie.
- **Réservoir de biodiversité** : Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- **Risque biodiversité** : Risque lié à la biodiversité quant à la faisabilité d'un projet d'aménagement sur le site d'étude. Ce risque prend en compte le niveau d'impact potentiel du projet sur la biodiversité et l'ampleur des mesures d'évitement, de réduction d'impact et/ou de compensation qu'exigeront les services instructeurs.
- **Zonage d'inventaire du patrimoine naturel** : Surface reconnue pour son intérêt écologique, qui n'est pas protégée mais qu'il doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire afin d'y préserver la biodiversité.
- **Zonage réglementaire du patrimoine naturel** : Surface bénéficiant de dispositifs réglementaires destinés à assurer la pérennité des espèces et des habitats. En France, ces zonages sont notamment les suivants : Parcs Nationaux (PN) ; Réserves Naturelles Nationales (RNN) ; Réserves Naturelles Régionales (RNR) ; Arrêté Préfectoral de Protection de BIOTOPE (APPB ou APB) ; Sites Natura 2000 [propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC), Sites d'Importance Communautaire (SIC), Zones Spéciales de Conservation (ZSC), Zones de Protection Spéciale (ZPS)] ; sites classés et sites inscrits quand ils concernent des éléments du patrimoine naturel.

 Il existe trois catégories de zonages d'inventaire du patrimoine nature : les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de types I et II et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - [www.biotope.fr](http://www.biotope.fr)